



Utilisation des véhicules de location 5 places en séjours de vacances

Seuls les conducteurs habilités par Planète Aventures, après échange avec la direction du séjour, sont habilités à conduire un véhicule de service, dans le respect des conditions de conduite requises par les sociétés que nous sollicitons (Super U, Intermarché, Leclerc, ...) ou par le centre de vacances qui nous loue son propre véhicule.

La copie du permis doit nous être transmise avant le départ dans votre profil Vackelys, ainsi que cette attestation signée par vos soins.

Vous allez conduire une voiture pour transporter des enfants ? Bien que ce ne soit pas votre véhicule personnel, il faut en prendre tout autant soin.

Avant de partir

- 1. Vérifiez que tout le monde est attaché** : votre sécurité et celle des enfants passent avant tout.
- 2. Réglez les rétros et votre siège** à votre taille.
- 3. Ne fumez pas** dans le véhicule, même si vous êtes seul(e).

Sur la route

- Gardez toujours vos distances de sécurité** : la plupart des accrochages arrivent à cause de coups de frein brusques.
- Roulez en respectant le code de la route** : en cas d'excès de vitesse ou de stationnement gênant, vous devrez personnellement régler l'amende.

Après utilisation

- Rendez systématiquement les clés** à votre direction.
- Respectez la limite de passagers** : Une voiture, c'est 5 passagers maxima en plus du conducteur, pas un de plus. **Jamais !**

En appliquant ces quelques consignes, vous assurerez à tout le monde un trajet sûr et agréable. Bonne route !

VOS ENGAGEMENTS

- Je respecterai scrupuleusement toutes les règles de sécurité routière.**
- Je conduirai systématiquement 10 km/h en dessous de la vitesse maximale autorisée.**
- Je prendrai à ma charge le remboursement de toute amende liée à une infraction de ma part.**
- Je m'engage à ne jamais fumer dans le véhicule.**
- Je veillerai à adopter une hygiène de vie compatible avec mes responsabilités de conducteur (sommeil, zéro alcool, etc.).**
- J'éviterai toute nuisance sonore au sein des campings, des centres de vacances pour ne pas déranger d'autres personnes.**



État des lieux du véhicule et tableau kilométrique

- **Avant chaque utilisation**, faites un tour complet du véhicule. Si vous constatez un dommage non signalé, la responsabilité pourrait retomber sur le chauffeur précédent. **Inscrivez toute anomalie** dans le tableau kilométrique et prévenez votre direction, voire l'association, dès que possible. Il arrive qu'un accrochage se produise ; informez-nous simplement de tout incident,
- Si nécessaire, **procéder à la mise au niveau des liquides** (refroidissement, ad-Blue, huile) en intégrant bien sûr la dépense dans la comptabilité du séjour tenue par l'équipe de direction,
- **Avant de démarrer**, renseignez le tableau kilométrique (date, nom du conducteur, kilométrage, etc.) qui se trouve dans le véhicule, et faites de même lors de la dernière utilisation de la journée.

Vous êtes responsable du véhicule et de ses occupants : **privilégiez toujours la prudence**. Il vaut mieux arriver avec un peu de retard que pas du tout ; n'hésitez donc pas à anticiper vos déplacements. **N'oubliez pas que vous transportez des enfants, des jeunes, et pas des marchandises**, et agissez en adulte responsable et sérieux.

Bonne route.

Date, prénom, nom et signature précédé de la mention « lu et approuvé »